

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 juillet 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FORTIN—PROTESTATIONS CONTRE UNE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

M. André Fortin (Lotbinière): Conformément au paragraphe (2) de l'article 17 du Règlement, j'ai donné avis à la présidence d'une question de privilège que je voulais poser au début de cette séance, à la suite des déclarations extrêmement graves faites par le très honorable premier ministre (M. Trudeau), hier soir, au réseau français de radio et de télévision de Radio-Canada, à savoir que les députés étaient en quelque sorte des vieux radoteurs.

Il a dit, de plus, que le Parlement était une institution vieillotte et, somme toute, sa déclaration laissait croire qu'il était d'avis qu'il ne se faisait rien de bon au Parlement, que ce n'était qu'une perte de temps causée par des députés de l'opposition.

Le tort, par surcroît, qui a été causé résulte du fait que le réseau français de Radio-Canada n'a pas eu l'honnêteté de demander la version d'un député de l'opposition pour contrebalancer les affirmations gratuites et extrêmement graves du très honorable premier ministre. A mon avis, il s'agit là de malhonnêteté pure et simple, d'une atteinte aux privilèges des députés et au droit à l'information du public canadien. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, voilà l'essence de la question de privilège que je voulais poser.

Étant donné l'importance de l'imposition de la règle de clôture, conformément à l'article 33; étant donné que l'application de cet article est extrêmement rare et le plus souvent odieuse; étant donné que ceux qui posent ce geste doivent, au point de vue parlementaire, être tenus responsables des conséquences; étant donné que la population canadienne a droit à une information juste, je dis, monsieur l'Orateur, que le tout constitue une atteinte au droit de la population canadienne à une information juste et équitable.

En effet, les Canadiens doivent savoir que les députés de l'opposition font un travail sincère non pas comme des vieux radoteurs ou des nouilles, mais comme des gens sérieux. A mon sens, les privilèges de la population sont affectés dangereusement et il incombe à tout député de l'opposition de faire la lumière sur ce sujet en vue d'amener le très honorable premier ministre à préciser ses opinions relativement à la campagne de dénigrement qu'il a entreprise contre l'institution suprême, démocratique qu'est le Parlement.

Monsieur l'Orateur, aussi longtemps que les droits et privilèges des représentants de la Chambre des communes—composée de députés égaux, respectables et respectés—ne seront pas considérés dignement par le très honorable premier ministre, il nous faudra conclure qu'il s'agit là d'une dégradation pure et simple, volontaire et consciente, de la part du gouvernement et, à mon sens, cette situation ne devrait être tolérée par aucun député digne de ce nom. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière reconnaîtra que même si la question de privilège était fondée—ce dont je doute—il me faut tenir compte du fait qu'aucune motion n'a été présentée à la Chambre. La question ne peut être débattue et, dans les circonstances, je ne crois pas qu'il y ait lieu que je statue sur le bien-fondé ou l'irrégularité de la question de privilège.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

J'admets volontiers votre décision, que je crois sage. Le but que je visais était d'appeler l'attention de la Chambre sur certaines déclarations malheureuses.

J'aimerais toutefois appeler votre attention, monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, sur le fait que chaque fois qu'un député du Ralliement créditiste prend la parole, les députés d'en face—particulièrement les vis-à-vis immédiats—chahutent continuellement et donnent raison au premier ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si cela peut consoler l'honorable député, je peux l'assurer que c'est lui que j'écoute et non les interruptions auxquelles il vient de faire allusion.